cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jennifer Soucy-Sergerie
https://www.cadre21.org/membres/c7cea64a95d2a7a2f3e9d457

Date d'obtention : 2021-05-27 14:51:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de bien suivre les étapes de la méthode sexto afin d'optimiser nos interventions. Il est important de débuter en parlant avec l'auteur du signalement, par évaluer l'incident pour avoir une idée plus clair du portrait de la situation rapporté. Par la suite, il est important d'aller vérifier et valider les informations reçus avec les autres acteurs impliqués afin d'éclaircir encore plus le portrait de la situation et de pouvoir définir si cet acte est impulsif ou malveillant pour pouvoir bien orienter la suite de nos interventions surtout avec le jeune instigateur. Si ces étapes ne sont pas fait au préalable, il y a des chances que des informations nous échappent et que nos informations et interventions ne soient pas les bonnes. La suite de l'intervention sera donc bien différente si nous faisons face à un acte malveillant vs un acte impulsif. Encore une fois, il sera important de suivre les étapes indiquer dans la méthode sexto pour chacune de ces situations afin d'être sur de l'intervention que l'on a fait avant de contacter le service de police et afin de s'assurer que nous avons toutes les informations entourant cette situation. Les étapes sont donc de parler avec la personne qui rapporte l'événement, de faire le tour des jeunes impliqués pour s'assurer d'avoir toutes les bonnes informations ainsi que le portrait globale de la situation et ensuite bien orienter nos intervention selon l'acte.

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens est qu'il est bien important de chercher à avoir le portrait global de la situation et de ne pas laisser aucun jeunes impliqués de côté pour s'assurer d'avoir le plus d'informations possibles afin de bien orienter la suite de nos interventions. Ce que je retiens aussi est que chaque situation est différente, mais qu'il est bien important de suivre les étapes de la méthode sexto lorsqu'on se trouve dans une situation qui a des répercussions dans le milieu scolaire. Par contre, il est important de garder son rôle d'intervenant et de mettre ses limites pour ne pas devenir mandataire du service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

Pour ma part, je trouve que la partie la plus délicate est celle de rencontrer le jeune instigateur dans la situation. Par contre, je trouve qu'en suivant bien la trousse sexto, il est plus facile d'être sur de soi face aux interventions que nous allons faire puisqu'il est possible de déterminer de quel type d'acte il s'agit avant même d'avoir rencontrer le jeune instigateur. Dans un autre cas, sans la trousse sexto, cette rencontre est encore plus délicate surtout si nous n'avons pas toutes les informations nécessaire pour déterminer de la nature de l'acte. C'est une étape délicate, mais je crois que la méthode sexto nous prépare bien à cette rencontre vu les étapes que l'on retrouve avant cette rencontre.